

Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 2 mai 2011, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : M. Mario Lessard, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Sont Absents : Mme Pierrette Payeur, M. Daniel Fortin.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 4 avril 2011.
3. Résultat demande de soumissions pour le pavage d'une partie du Rang 4 (1.4 km).
4. Adoption d'un règlement d'emprunt pour l'achat d'un tracteur.
5. Demande de soumissions sur invitation pour l'achat d'un tracteur.
6. Résultat de la demande de soumissions pour le changement de fenêtres et d'une porte à l'édifice municipal.
7. Demande d'une cotation pour diverses réparations de pavage dans les chemins municipaux.
8. Coût pour la réparation de 9 bornes incendie.
9. Contribution de la municipalité au projet « La rue des enfants ».
10. Demande de cotations pour le remplacement de la fournaise à la caserne.
11. Utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'Édifices publics et privés.
12. Demande d'Atocas Somerset SENC pour une nouvelle entrée charretière.
13. Période de questions de l'assistance.
14. Délégation à la vente pour non-paiement de taxes municipales, le mercredi 1^{er} juin.
15. Travaux de rechargement en gravier au bout du Rang 4.
16. Abat-poussière pour les chemins municipaux en gravier.
17. Réservation chambres pour le congrès de la FQM le 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011.
18. Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie, le 23 juin 2011.
19. Demande d'autorisation pour la demande d'un permis de boisson par le Comité de la St-Jean.
20. Délégation au tournoi de golf au profit de la Fondation CLSC-CHSLD de l'Érable.
21. Demande pour utiliser la salle municipale pour une soirée au profit d'Opération Enfants Soleil.
22. Transfert de 11 000 \$ au service de Loisirs.
23. Correspondance.
24. Approbation des comptes.
25. États des revenus et dépenses au 30 avril 2011.
26. Varia. (renouvellement emprunt CDE, journal La Nouvelle)
27. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2011-087

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2011-088**Approbation des procès-verbaux du 4 avril 2011.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011, ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2011, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2011-089**Résultats de l'appel d'offres pour le pavage d'une partie du Rang 4 (1.4 km).**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les résultats de l'ouverture des soumissions reçues pour des travaux de pavage sur une distance d'environ 1,4 km dans le Rang 4, suite à une demande de soumissions par appel d'offres par l'entremise du journal Constructo et du système SEO. Cinq soumissions ont été reçues avant 14h00 le 2 mai 2011. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil, lundi le 2 mai 2011 à 14h05, par M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence du maire M. Marc Simoneau, de M. Henri Manningham, inspecteur en voirie, et de M. François Gingras, inspecteur en voirie adjoint. Les prix des soumissions sont les suivants :

Pavage Lagacé et Frères inc.

Type de béton bitumineux	Nombre de tonnes métriques	Prix à la tonne métrique	Prix	TPS 5%	TVQ 8,5 %	Total
Mélange EB-10S	300 tonnes	94.17 \$	28 251.00 \$	1 412.55 \$	2 521.40 \$	32 184.95 \$
Mélange EB-14	700 tonnes	88.43 \$	61 901.00 \$	3 095.05 \$	5 524.66 \$	70 520.71 \$
Grand total						102 705.66 \$

Sintra inc. (Région Centre-du-Québec)

Type de béton bitumineux	Nombre de tonnes métriques	Prix à la tonne métrique	Prix	TPS 5%	TVQ 8,5 %	Total
Mélange EB-10S	300 tonnes	97.25 \$	29 175.00 \$	1 458.75 \$	2 603.87 \$	33 237.62 \$
Mélange EB-14	700 tonnes	92.50 \$	64 750.00 \$	3 237.50 \$	5 778.94 \$	73 766.44 \$
Grand total						107 004.06 \$

Pavage Veilleux (1990) inc.

Type de béton bitumineux	Nombre de tonnes métriques	Prix à la tonne métrique	Prix	TPS 5%	TVQ 8,5 %	Total
Mélange EB-10S	300 tonnes	107.00 \$	32 100.00 \$	1 605.00 \$	2 864.92 \$	36 569.92 \$
Mélange EB-14	700 tonnes	106.00 \$	74 200.00 \$	3 710.00 \$	6 622.35 \$	84 532.35 \$
Grand total						121 102.27 \$

Les Entreprises Lévisiennes inc.

Type de béton bitumineux	Nombre de tonnes métriques	Prix à la tonne métrique	Prix	TPS 5%	TVQ 8,5 %	Total
Mélange EB-10S	300 tonnes	107.90 \$	32 370.00 \$	1 618.50 \$	2 889.02 \$	36 877.52 \$
Mélange EB-14	700 tonnes	109.50 \$	76 650.00 \$	3 832.50 \$	6 841.01 \$	87 323.51 \$
Grand total						124 201.03 \$

Nasco inc.

Type de béton bitumineux	Nombre de tonnes métriques	Prix à la tonne métrique	Prix	TPS 5%	TVQ 8,5 %	Total
Mélange EB-10S	300 tonnes	119.00 \$	35 700.00 \$	1 785.00 \$	3 186.22 \$	40 671.22 \$
Mélange EB-14	700 tonnes	119.00 \$	83 300.00 \$	4 165.00 \$	7 434.53 \$	94 899.53 \$
Grand total						135 570.75 \$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Pavage Lagacé et Frères inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les travaux de pavage dans le Rang 4 à Pavage Lagacé et Frères inc., et ce, sur une distance d'environ 1,4 km, au prix de 94.17 \$ la tonne métrique, taxes non incluses, pour le mélange EB-10S, et de 88.43 \$ la tonne métrique, taxes non incluses, pour le mélange EB-14.

Que le coût des travaux, pour la distance de 1,4 km, est d'environ 102 700.00\$, taxes incluses.

Que les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Adoptée

Règlement numéro 2011-01

Décrétant un emprunt pour l'achat d'un tracteur de marque Case IH.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par M. Mario Lessard, conseiller, à la séance régulière du 4 avril 2011;

En conséquence, il est édicté et ordonné comme suit, savoir :

Article 1 Le Conseil est autorisé à faire l'achat d'un tracteur de marque Case IH, modèle PUMA 130 CVT, 4 roues motrices, transmission à variation continue, relevage et pto frontal, année 2011 avec cabine, tel que présenté par le Garage Elphège Boissonneault inc., en date du 26 avril 2011, et dont la présentation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ». Que ce tracteur remplacera le tracteur de marque International, modèle Hydro 186, année 1979 avec cabine.

Article 2 Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 95 000 \$, pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût de l'acquisition de l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

Article 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 95 000 \$, sur une période de 10 ans.

Article 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances

annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 6 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance du 2 mai 2011.

Marc Simoneau
maire

Réjean Gingras
directeur général et sec.-trés.

Résolution : 2011-090

Adoption du règlement numéro 2011-01.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que le règlement numéro 2011-01, décrétant un emprunt maximum de 95 000 \$ pour l'achat d'un tracteur avec relevage et pto frontal.

Que le règlement entrera en vigueur suivant l'approbation des personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et il peut en être pris communication au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier, soit au 140 rue Grenier à Laurierville, aux heures normales du bureau.

Adoptée

Résolution : 2011-091

Demande de soumission sur invitation pour l'achat d'un tracteur.

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation au Garage Elphège Boissonneault inc. et à Les Équipements Adrien Phaneuf inc., pour la fourniture d'un tracteur de marque Case IH, modèle PUMA 130 CVT, année 2011 avec cabine, 4 roues motrices, transmission à variation continue, système de relevage et pto frontal.

Que ce conseil nomme M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, pour fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels de la présente demande de soumissions sur invitation.

Que le résultat des soumissions sera présenté lors de la prochaine séance ordinaire, soit le 6 juin 2011.

Adoptée

Arrivé de M. Daniel Fortin, conseiller.

Résolution : 2011-092**Résultats de la demande de soumissions pour le changement de fenêtres et d'une porte à l'édifice municipal.**

Le directeur général donne les résultats de la demande de soumissions sur invitation, pour le changement de 22 fenêtres et d'une porte avec barre panique au 2^e étage de l'édifice municipal :

Réjean Champagne (matériel et main-d'œuvre)

Prix	TPS	TVQ	Total
24 478.22 \$	1 223.91 \$	2 184.68 \$	27 886.81 \$

Construction Côté & Côté inc. (matériel et main d'œuvre)

Prix	TPS	TVQ	Total
29 958.32 \$	1 497.92 \$	2 673.78 \$	34 130.00 \$

Portes & Fenêtres PE Ouellet (matériel seulement)

Prix	TPS	TVQ	Total
18 387.00 \$	919.35 \$	1 641.04 \$	20 947.39 \$

Attendu que la soumission de Portes & Fenêtres PE Ouellet ne contient que le prix pour le matériel, puisque l'entreprise n'a pas la licence délivrée par la Régie du bâtiment pour effectuer l'installation, ladite soumission n'est pas conforme;

Attendu que la soumission de M. Réjean Champagne est la plus basse conforme;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour l'installation de 22 fenêtres et d'une porte avec barre panique à l'édifice municipal situé au 140 rue Grenier, à l'entrepreneur Réjean Champagne.

Que le coût des travaux est de 27 886.21, taxes incluses.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Adoptée**Résolution : 2011-093****Demande d'une cotation pour les diverses réparations de pavage.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, demande une cotation à Pavage Lagacé et Frères inc., pour des travaux de réparations de pavage à divers endroits sur les chemins municipaux.

Que la cotation sera présentée lors de la prochaine séance ordinaire, le 6 juin 2011.

Adoptée**Résolution : 2011-094****Coût pour la réparation de 9 bornes incendie.**

Attendu que suite à l'inspection des 40 bornes incendie, en octobre 2010, situées dans la partie urbaine de la municipalité, des anomalies ont été détectées sur 9 d'entre elles;

Attendu que le Service de sécurité incendie régional de l'Érable demande à la municipalité de procéder à la réparation des anomalies;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de l'entreprise Aqua Data en collaboration avec l'entreprise Stelem inc., pour la réparation des anomalies détectées sur les 9 bornes incendie situées dans la partie urbaine de la municipalité de Laurierville.

Que le coût de réparation des anomalies est estimé à 6 570.00 \$, ce prix incluant les taxes, la main d'œuvre, le matériel, les frais de déplacement et d'hébergement, selon une proposition datée du 28 mars 2011.

Adoptée

Résolution : 2011-095

Contribution de la municipalité au projet « La rue des enfants ».

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville confirme sa participation financière au montant de 4 635.00 \$ au projet « La rue des enfants », présenté dans le cadre du Pacte rural 2007-2014.

Que le projet consiste à l'aménagement de deux modules de jeux, soit un pour les enfants 0-5 ans et un pour les enfants de 6-12 ans, au petit parc de la rue Place Roy.

Que copie de la présente résolution soit expédiée à Mme Isabelle Fillion, chargée de projet pour le Pacte rural 2007-2014, au CLD de l'Érable.

Adoptée

Résolution : 2011-096

Demande de cotations pour le remplacement de la fournaise à la caserne.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, demande des cotations à Plomberie & Chauffage F.P. inc., à Fernand Breton (1975) inc. et à Plomberie 1750 inc., pour le remplacement de la fournaise à l'huile à la caserne, laquelle a atteint la fin de sa durée de vie.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier demande aux 3 entreprises en plomberie, de fournir un prix pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle fournaise à l'huile, ainsi que le prix pour la fourniture et l'installation d'une fournaise électrique, et ce pour la prochaine séance ordinaire du conseil, le 6 juin 2011.

Adoptée

Résolution : 2011-097

Utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés.

Attendu que la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour la municipalité;

Attendu que le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable;

Attendu que l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques;

Attendu que la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton;

Attendu que chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO₂;

Attendu que le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie;

Attendu que le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord;

Attendu que l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec, repose en grande partie sur l'activité forestière;

Attendu que le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales;

Attendu que la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois;

Attendu que la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des municipalités qui privilégient l'utilisation du bois;

Attendu que la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la municipalité privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics, et que cette orientation reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de Construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés.

Que la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois.

Que la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice.

Que la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifice publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets;

Que la municipalité fasse connaître, par les moyens de communications disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction;

Que la municipalité joigne les rangs de la Coalition BOIS Québec.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité fasse parvenir copie de la présente résolution aux instances suivantes :

- le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- la ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- la Fédération des municipalités du Québec;
- la député de Lotbinière, Mme Sylvie Roy;
- la Coalition BOIS Québec.

Adoptée

Résolution : 2011-098

Demande d'Atocas Somerset SENC pour une nouvelle entrée charretière.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Atocas Somerset SENC, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, la pose d'un ponceau de 18 pouces de diamètre et de 36 pieds de longueur, dans une partie du fossé longeant le Rang 5, soit à la hauteur du lot 119, afin d'aménager une entrée charretière.

Que les travaux de remplissage de fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2011-099

Délégation à la vente pour non-paiement des taxes municipales.

Attendu que la municipalité a transmis à la MRC de l'Érable, le 7 mars 2011, l'état des immeubles qui doivent être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et scolaires;

Attendu que ledit état contenait un seul immeuble;

Attendu que la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes municipales et scolaires, pour toutes les municipalités de la MRC de l'Érable, se déroule le 1^{er} juin 2011 à 10h00 au bureau de la MRC de l'Érable, au 1783 avenue Saint-Édouard à Plessisville;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil délègue M. Marc Simoneau, maire, pour représenter la municipalité lors de la vente à l'enchère publique des immeubles pour le non-paiement des taxes municipales et scolaires, le 1^{er} juin prochain.

Adoptée

Résolution : 2011-100

Travaux de rechargement en gravier au bout du Rang 4.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à demander des soumissions sur invitation à Excavation Marcel Paradis inc., à Pavage Lagacé et Frères inc. et à Excavation Maggy inc., pour des travaux de rechargement en matériel granulaire sur une distance d'environ 700 mètres, dans le Rang 4.

Que les travaux de rechargement consistent à la fourniture, le chargement, le transport, l'épandage et le compactage d'environ 950 tonnes métriques de matériel granulaire MG 20-B, pour une épaisseur de 100 mm.

Que les travaux de rechargement se situent entre les kilomètres 3,725 et 4,425 du Rang 4.

Adoptée

Résolution : 2011-101**Abat-poussière pour les chemins municipaux.**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Sebci inc. à épandre du chlorure de magnésium liquide 30% comme abat-poussière dans les chemins municipaux en gravier.

Que le prix du chlorure de magnésium liquide 30% est de 0.315 \$ du litre, selon une cotation datée du 27 avril 2011.

Que ce prix inclut la main d'œuvre, l'équipement, les matériaux et les accessoires nécessaires à l'épandage du chlorure de magnésium liquide.

Que la quantité approximative nécessaire en chlorure de magnésium pour l'année 2011, est de 21 mètres cube, représentant un déboursé d'environ 7,500.00 \$, taxes incluses.

Que le directeur général communiquera avec Sebci inc., pour fixer la date de l'épandage du chlorure de magnésium dans les chemins municipaux, dès que la température sera opportune.

Adoptée

Résolution : 2011-102**Réservation chambres pour le congrès de la FQM.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver 3 chambres pour le jeudi 29 et vendredi le 30 septembre 2011, dans le cadre du congrès de la Fédération québécoise des municipalités, lequel se déroule au Centre du Congrès de Québec.

Que les délégués au congrès sont le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que deux conseillers municipaux, soient M. Charles-Omer Brassard et M. Luc Côté.

Que le coût total des réservations de chambre et pour le stationnement est d'environ 1 300.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2011-103**Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie et feux d'artifice.**

Attendu que le Comité de la St-Jean de Laurierville prévoit faire un feu de joie et des feux d'artifice le 23 juin prochain dans le cadre des festivités de la Fête de la St-Jean;

Attendu que depuis le 19 avril 2005, il est requis d'obtenir un permis du Service de sécurité incendie régional de l'Érable pour un feu de joie et pour des feux d'artifice organisés dans le cadre d'une fête populaire ou communautaire;

Attendu que la fête populaire ou communautaire doit être autorisée par le conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement que ce conseil autorise le Comité de la St-Jean à organiser un feu de joie et des feux d'artifice, le 23 juin 2011, dans le cadre de la fête de la St-Jean.

Que ce conseil accorde un montant de 1,000 \$ au Comité de la St-Jean, à titre d'aide financière, dans le cadre des festivités organisées pour la Fête de la St-Jean, les 23 et 24 juin prochain.

Adoptée

Résolution : 2011-104

Demande pour permis de boisson.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de la St-Jean à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de loisirs, situé à l'arrière du 148 rue Grenier, le 23 juin 2011 dans le cadre des festivités de la St-Jean.

Que la présente résolution ne délivre pas le Comité de la St-Jean de se procurer un permis de réunion délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées.

Adoptée

Résolution : 2011-105

Délégation au tournoi de golf de la fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité délègue M. Marc Simoneau, maire, et MM. Mario Lessard et Daniel Fortin, conseillers municipaux, pour participer au tournoi de golf bénéfique de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, le 3 juin 2011 au Club de golf de Plessisville.

Que le coût d'inscription au montant de 85.00 \$ par personne est défrayé par la municipalité, pour un déboursé total de 255.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2011-106

Demande de M. Richard Caron pour utiliser la salle municipale pour une soirée country au profit d'Opération Enfants Soleil.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande de M. Richard Caron pour que ce dernier utilise la salle municipale, sans frais, pour la tenue d'une soirée country le samedi 3 juin prochain, au profit d'Opération Enfants Soleil.

Adoptée

Résolution : 2011-107

Transfert au service de loisirs.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 11,000 \$, de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Communiqué de la MRC de l'Érable concernant une rencontre d'information sur Internet haute vitesse pour le milieu rural dans la MRC de l'Érable, avec l'entreprise Xplornet. La rencontre publique se tiendra le jeudi 26 mai prochain à 19h00 au Motel Le Phare à Plessisville.
- Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, au sujet d'une demande de permis d'alcool de la part de la Compagnie à

numéro 9231-8971 Québec inc. (Le Baluchon 2011), à laquelle la municipalité peut s'opposer.

Aucune opposition de la part du conseil municipal.

- Lettre de M. Rick Lavergne, directeur général de la MRC de l'Érable, confirmant une aide financière du pacte rural 2007-2014, au montant de 34 220 \$, pour le projet « La rue des enfants ». L'aide financière sera versée suite à la réception de tous les documents requis.
- Lettre du ministre délégué aux Transports, M. Norman MacMillan, annonçant le versement, à la municipalité, d'une subvention de 145 031 \$ pour l'année 2011, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Un montant de 116 000 \$ sera versé dans les prochains jours, et le solde de 29 031 \$, vers le 30 septembre 2011
- Demande de M. Rick Lavergne, directeur général du CLD de l'Érable, pour un soutien financier pour la tenue de la 15^e édition de la **Journée de démonstration forestière**, le 24 septembre prochain à la station régionale de glisse du Mont Apic à St-Pierre-Baptiste.

Il est résolu unanimement, que ce conseil offre de publier dans le journal Le Poliquin, la tenue de la 15^e édition de la Journée de démonstration forestière.

- Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil que Bell Canada effectuera du 18 avril au 17 juin 2011, le remplacement de 1168 mètres de câble aérien dans le Rang Scott.
- Avis de la Ville de Plessisville annonçant l'augmentation des tarifs de la cour municipale pour l'année 2011, selon le taux d'indexation établi par Statistique Canada pour la Province de Québec, pour la période de février 2010 à février 2011, lequel est de 2,1 %.
- Invitation du réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, à son assemblée générale annuelle, le 3 juin 2011 à Nicolet.

Liste des comptes.

Sable Marco : 2 palettes de 112 sacs de 30 kg d'asphalte froid.	1 287.44
Patrick Bergeron : Déneigement cour édifice municipal.	1 907.50
Carte Sonic co-op : Essence pick-up du 12 mars au 7 avril.	328.02
Receveur général du Canada : Remises pour avril.	1 770.33
Ministre des Finances du Québec : Remises pour avril.	4 383.45
Salaire : Rémunération des élus du 1 ^{er} nov. 2010 au 30 avril 2011.	13 072.75
Salaire : Rémunération des employés pour mai.	10 632.82
Fonds de l'information foncière : Avis de mutation en avril.	18.00
Marius Marcoux & Fils inc. : Réparation lumière de rues en avril.	213.04
Petite caisse : Déplacements, frais de poste, 2 nappes rondes, divers.	243.85
Ferme Mercier enr. : Déneigement à la caserne saison 2010-2011.	1 894.01
Ferme Mercier enr. : Déneigement à la station de pompage.	427.22
Praxair : Matériel pour soudure.	106.93
Québec loisirs : Achat de livres pour bibliothèque.	124.09
SCA des Appalaches : Diesel, huile à chauffage et divers.	1 353.25
Claire Gosselin : Frais congrès.	778.54
Groupe CCL : Feuilles de minutes.	255.50
Buropro : 2 boîtes de feuilles 8½ X 11.	90.91
Garage Marc Labrie enr. : Batterie pour pick-up.	182.38
Biolab inc. : Analyse de l'eau pour avril.	375.16
Financière Banque Nationale : Int. emprunts # 2003-06 et 2008-02.	4 780.30
J.U. Houle ltée : Matériel pour prolongement réseau aqueduc.	1 130.73
Garage E. Boissonneault inc. : Location tracteur chargement abrasif.	3 189.90
Industrielle Alliance : Ass. coll. pour mai.	1 682.50

Claire Gosselin : Déplacement et ass. coll. pour mai.	121.81
SSQ : Régime de retraite pour mai.	949.44
Médias Transcontinental SENC : Appel d'offres journal Constructo.	461.06
Publications CCH Itée : Renouvel. règlements concernant les munic..	406.35
OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer pour mai Rés. Prov..	121.10
Bell Canada : Service pour mai.	662.06
Régie de la Mauricie : Service pour avril.	2 802.01
Gaudreau Environnement inc. : Service pour avril.	5 712.60
Hydro-Québec : Lumière de rues pour avril.	851.40
ORAPÉ : Service pour avril.	232.50
Xérox Canada Itée : Service pour avril.	54.49
Librairie Lepage : Achat livres pour bibliothèque.	41.86
Claire Gosselin : Salaire lors du congrès de la COMBEQ.	154.17

Résolution : 2011-108

Approbation des comptes.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 avril 2011.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 avril 2011, avec comparatif de l'année 2010, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 311,372.68 \$, et des déboursés au montant de 378 255.66 \$, laissant un solde en caisse de 54 564.47 \$.

Varia.

Renouvellement emprunt du CDE Ste-Julie et Laurierville.

Le représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Comité de développement économique de Ste-Julie et Laurierville, M. Charles-Omer Brassard, informe le conseil municipal, que l'emprunt du CDE Ste-Julie et Laurierville pour le motel industriel doit être renouvelé dans les prochains jours. Le CDE est en attente de propositions de la part de la Banque Nationale du Canada, de la Caisse Desjardins de l'Érable et de Toronto Dominion. Le conseil devra adopter une résolution lors d'une prochaine séance pour cautionner l'emprunt du CDE Ste-Julie et Laurierville.

Résolution : 2011-109

Distribution du journal La Nouvelle.

Attendu que le journal La Nouvelle n'est pas distribué, depuis plusieurs mois, à chaque adresse civique à Laurierville;

Attendu qu'environ 200 copies du journal La Nouvelle sont disponibles à l'épicerie Bonichoix à partir du mercredi, et que souvent, le jeudi midi, les 200 copies ont trouvé preneur;

Attendu que le journal est distribué gratuitement à chaque adresse civique dans plusieurs municipalités de la MRC de l'Érable;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil demande au Journal La Nouvelle-Union, de bien vouloir reprendre la distribution à chaque adresse civique de Laurierville, du journal La Nouvelle.

Adoptée

Résolution : 2011-110

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.